

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 1352-2020, 16 décembre 2020

CONCERNANT les responsabilités relatives à l'Internet haute vitesse

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE, conformément à l'article 9 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), soient confiées au premier ministre la responsabilité d'assurer le déploiement d'Internet haute vitesse sur l'ensemble du territoire québécois et la responsabilité d'en coordonner les actions gouvernementales.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

73800

Gouvernement du Québec

Décret 1353-2020, 16 décembre 2020

CONCERNANT les adjoints parlementaires

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'Assemblée nationale (chapitre A-23.1), les députés nommés ci-dessous assistent, dans l'exercice de leurs fonctions, les ministres mentionnés en regard de leur nom:

Monsieur Donald Martel
Député de Nicolet-Béancour

Premier ministre, pour les volets projet Saint-Laurent et zones d'innovation

Monsieur Christopher Skeete
Député de Sainte-Rose

Premier ministre, pour le volet relations avec les Québécois d'expression anglaise

Monsieur Gilles Bélanger
Député d'Orford

Premier ministre, pour le volet Internet haute vitesse

Monsieur Samuel Poulin
Député de Beauce-Sud

Premier ministre, pour le volet jeunesse

Ministre du Tourisme

Monsieur Youri Chassin
Député de Saint-Jérôme

Ministre de l'Économie et de l'Innovation, pour le volet allègement réglementaire

Madame MarieChantal Chassé
Députée de Châteauguay

Ministre de l'Économie et de l'Innovation, pour les volets innovation et entrepreneuriat

Monsieur Jean-Bernard Émond
Député de Richelieu

Ministre de l'Éducation, pour le volet formation professionnelle

Madame Émilie Foster
Députée de Charlevoix–
Côte-de-Beaupré

Ministre de l'Enseignement supérieur

Monsieur François Jacques
Député de Mégantic

Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, pour le volet affaires municipales

Madame Marilyne Picard
Députée de Soulanges

Ministre de la Santé et des Services sociaux, pour le volet santé

Monsieur Éric Girard
Député de Lac-Saint-Jean

Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles

Monsieur Louis Lemieux
Député de Saint-Jean

Ministre de la Culture et des Communications, pour le volet communications

Monsieur Richard Campeau
Député de Bourget

Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour le volet lutte contre les changements climatiques

Monsieur Denis Lamothe
Député d'Ungava

Ministre responsable des Affaires autochtones

Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, pour les volets faune et parcs

Monsieur Louis-Charles Thouin
Député de Rousseau

Ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor

Monsieur Mathieu Lévesque
Député de Chapleau

Ministre de la Justice

Madame Stéphanie Lachance
Députée de Bellechasse

Ministre de la Famille

Monsieur Claude Reid
Député de Beauharnois

Ministre des Transports

Madame Marie-Louise Tardif
Députée de Laviolette-
Saint-Maurice

Ministre des Forêts, de la Faune et
des Parcs, pour le volet forêts

QUE le présent décret remplace le décret numéro 1049-2020 du 9 octobre 2020.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

73801

Gouvernement du Québec

Décret 1354-2020, 16 décembre 2020

CONCERNANT l'engagement à contrat de monsieur Stéphane Le Bouyonnec comme secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Stéphane Le Bouyonnec, consultant en pratique privée, soit engagé à contrat pour agir à titre de secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif, pour un mandat de deux ans à compter du 17 décembre 2020, aux conditions annexées.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

Contrat d'engagement de monsieur Stéphane Le Bouyonnec comme secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de l'engagement fait en vertu de l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1)

1. OBJET

Conformément à l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1), le gouvernement du Québec engage à contrat monsieur Stéphane Le Bouyonnec, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif, ci-après appelé le ministère.

Sous l'autorité du secrétaire général et en conformité avec les lois et les règlements qui s'appliquent, il exerce tout mandat que lui confie le secrétaire général.

Monsieur Le Bouyonnec exerce ses fonctions au bureau du ministère à Montréal.

2. DURÉE

Le présent engagement commence le 17 décembre 2020 pour se terminer le 16 décembre 2022, sous réserve des dispositions de l'article 4.

3. CONDITIONS DE TRAVAIL

À compter de la date de son engagement, monsieur Le Bouyonnec reçoit un traitement annuel de 197 303\$.

En aucun temps, le présent contrat ne pourra être invoqué à titre de travail temporaire dans la fonction publique du Québec en vue d'y acquérir le statut d'employé permanent.

Le gouvernement est propriétaire des droits d'auteur sur les rapports à fournir et sur les documents à produire. Monsieur Le Bouyonnec renonce en faveur du gouvernement à tous les droits d'auteur sur les résultats de son travail.

Les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées, ci-après appelé le décret numéro 450-2007, s'appliquent à monsieur Le Bouyonnec comme sous-ministre adjoint du niveau 2, à l'exception de la section 5 du chapitre II de ce décret.

4. TERMINAISON

Le présent engagement prend fin à la date stipulée à l'article 2, sous réserve toutefois des dispositions qui suivent:

4.1 Démission

Monsieur Le Bouyonnec peut démissionner de son poste de secrétaire général associé au ministère après avoir donné un avis écrit de trois mois.

Copie de l'avis de démission doit être transmise au secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

4.2 Suspension

Le secrétaire général peut, pour cause, suspendre de ses fonctions monsieur Le Bouyonnec.